Résultat de marché

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : groupement de commandes entre la Ville de Vence, et la Caisse des Ecoles, BP 9, 06141 Vence Cedex, FRANCE. Tel : +33 493584138. Fax : +33 493584132.E-mail : commandepublique@ville-vence.fr.

Adresse générale du pouvoir adjudicateur :http://www.ville-vence.fr

Site du profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr

Adresse internet du profil d'acheteur : http://www.marches-securises.fr/entreprise.

Référence d'identification du marché qui figure dans l'appel d'offres : 13PMPA767

Objet du marché : Acquisition de produits de droguerie.

Critères d'attribution retenus:

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous..

- 1: Qualité 50%
- 2: Prix 30%
- 3: Modalités d'exécution 20%

Type de procédure : procédure adaptée.

lot n° 1 – Acquisition de produits d'entretien

Nom du titulaire / organisme : SANOGIA - Parc d'Activités de Signes - Allée d'Helsinki - 83030

TOULON CEDEX 8

Montant (H.T.) : 9.078,18 euros.

Le montant total des commandes est compris entre un minimum et un maximum, définis comme suit :

Montant Minimum : 8.500,00 € HT Montant Maximum : 34.000,00 € HT

Le marché, conclu à compter du 01/01/2014 jusqu'au 31/12/2014, est reconductible de manière tacite 2 fois, pour une période de 1 An, soit une durée maximale de 3 Ans.

Date d'attribution du marché: 16/12/2013.

Nombre total d'offres reçues : 2.

lot n° 2 – Acquisition de matériels d'entretien

Nom du titulaire / organisme : GROUPE 5S ADELYA - ZI Saint Mitre - 450, avenue de la Roche

Fourcade - 13400 AUBAGNE *Montant (H.T.)* : 12.358,51 euros.

Date d'attribution du marché : 06/01/2014.

Nombre total d'offres reçues : 4.

Autres informations:

Le montant total des commandes est compris entre un minimum et un maximum, définis comme suit :

Montant Minimum : 7.500,00 € HT Montant Maximum :30.000,00 € HT

Le marché, conclu à compter du 01/01/2014 jusqu'au 31/12/2014, est reconductible de manière tacite 2 fois, pour une période de 1 An, soit une durée maximale de 3 Ans.

Une fois signés, les marchés publics et les documents qui s'y rapportent sont considérés comme des documents administratifs soumis au droit d'accès institué par la loi du 17 juillet 1978.

Ce droit de communication, dont bénéficient tant les entreprises non retenues que toute autre personne

qui en fait la demande, doit toutefois s'exercer dans le respect du secret en matière industrielle et commerciale, protégé par les dispositions du II de l'article 6 de cette loi. Sont notamment visées par cette réserve, les mentions relatives aux moyens techniques et humains, à la certification de système qualité, aux certifications tierces parties ainsi qu'aux certificats de qualification concernant la prestation demandée, ainsi que toute mention concernant le chiffre d'affaires, les coordonnées bancaires et les références autres que celles qui correspondent à des marchés publics. Tout concurrent évincé de la conclusion d'un contrat administratif est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ces clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis d'attribution

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29 janvier 2014.